

# COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIE FUTSAL

Réunion Restreinte du Lundi 28 novembre 2022

## INFORMATIONS IMPORTANTES

### Rappel de quelques principes de base pour le club recevant :

- 1-Vestiaire arbitre obligatoire avec douche, table et chaise,
- 2-Traçage du terrain permettant le déroulement de la rencontre,
- 3-Dans la mesure du possible, pas d'obstacle (banc, supporter) pour l'arbitre le long de la touche,
- 4-Protège-tibias obligatoires.

**La commission rappelle à l'ensemble des clubs engagés en Futsal les règles suivantes concernant les changements et indisponibilités de gymnase :**

#### **- Changement de créneau horaire dans la même semaine de compétition :**

Aucun justificatif n'est nécessaire, la demande doit parvenir le mardi de la semaine précédant la rencontre DERNIER DELAI.

#### **- Report de rencontre :**

L'indisponibilité de gymnase requiert OBLIGATOIREMENT l'attestation d'indisponibilité de la part du propriétaire des installations.

#### **- Changement avec accord de l'adversaire :**

Tout changement est possible en accord avec l'adversaire. Pour cela il faut utiliser le formulaire de « demande de changement » à renvoyer signé et cacheté par les deux clubs le mardi précédant la rencontre DERNIER DELAI.

#### **- le site internet du District fait foi la veille du match à 18h00 :**

La veille du match à 18h00, le site du District fait foi, si pour une raison quelconque le match ne peut avoir lieu, l'arbitre et les deux équipes doivent se présenter à l'heure du coup d'envoi sous peine de match perdu par pénalité aux absents.

## RAPPEL

### **Selon le RSG de la LPIFF Article 6. - Terrain.**

**6.1 - 1.** Les équipes disputant le Championnat doivent obligatoirement avoir un terrain (Conformément à la loi I des lois du jeu de Futsal) et justifier de sa jouissance par la production avec le dossier d'engagement, et en tout état de cause avant le début du Championnat, d'une attestation de mise à disposition des installations par leur propriétaire mentionnant le créneau attribué (jour et heure). A défaut du respect de l'une de ces dispositions, le club ne peut pas participer au Championnat Futsal.

### **A ce jour, uniquement 2 attestations municipale de mise à disposition des installations**

#### **La commission :**

- Souhaite une bonne saison sportive à tous nos clubs.
- Conseille aux clubs de prendre connaissance des modifications règlementaires concernant les règlements sportifs à compter de la saison 2022-2023.

**Les calendriers des championnats D1 et D2 sont établis et publiés sur Footclub et sur le site du District.**

**A ce jour, il y a sous réserve des dossiers en cours 9 équipes et 1 exempt en D1 et 10 en D2. Les compétitions débiteront durant la semaine du 26 septembre au 02 octobre prochain.**

## FUTSAL D1

**25165571 - BORDS DE MARNE FUTSAL 2 / VITRY CA 2 Futsal D1 du 08/10/22**

*Demande de modification du 24/11/2022 via Footclub avec accord des 2 clubs.*

*La commission reporte la rencontre au 21/01/23*

**25165623 – B2M FUTSAL 2 / VITRY ASC 1 D1 du 26/11/2022**

*Demande de modification du 22/11/2022 via Footclub avec accord des 2 clubs.*

*La commission reporte la rencontre au 07/01/23*

### **Rappel**

**25150390-CHEVILLY LARUE (2) / VILLENEUVE ABLON US (1) Futsal D2 du 30/09/22**

*Remis au 02/12/22*

**25150412 –KB FUTSAL 3 / VERS L'AVANT 1 Futsal D2 du 11/11/2022 reporté au 16/11/2022**

*Remis au 03/12/22*

**25150406 - CITOYEN DU MONDE 2 / VERS L'AVANT 1 Futsal D2 du 22/10/22 reporté au 19/11/2022**

*Remis au 10/12/22*

**25150396 - VERS L'AVANT 1 / VILLENEUVE ABLON US 1 Futsal D2 du 08/10/22**

*Remis au 17/12/2022*

**25150405 - VILLENEUVE ABLON US 1 / CHOISY LE ROI AS 1 Futsal D2 du 22/10/22 reporté au 19/11/2022**

*Remis au 07/01/2023*

Le Tirage au sort de la Coupe Du Val De Marne aura lieu début Janvier 2023

### **CLUBS ENGAGES EN CRITERIUM JEUNES FUTSAL**

Nous demandons aux clubs engagés qui n'ont pas pu faire de FMI pour leurs rencontres jouées d'envoyer les feuilles de matchs par mail à : [futsalvaldemarne@gmail.com](mailto:futsalvaldemarne@gmail.com)

Par ailleurs, nous vous rappelons de définir un référent FMI pour chaque catégorie.